



Ville de

**CABANNES**

*Volat fama per orbem*

Envoyé en préfecture le 03/12/2025  
Reçu en préfecture le 03/12/2025  
Publié le 03/12/2025  
ID : 013-211300181-20251126-D922025-DE

Département des Bouches-du-Rhône

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Séance du 26 novembre 2025**

**Nombre de Membres présents : 22**

**L'an deux mille vingt-cinq**

**Nombre de suffrages exprimés : 26**

**Et le vingt-six novembre**

Pour : 26

**A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.**

Contre : 0

Abstention : 0

**Date de la convocation :**

**Présents**

19 novembre 2025

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - G. BARRIOL - M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOËL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET - M. DUMAS - J. CHUECOS - M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAÏ - C. UHL - P. CASTEAU

### **Objet de la délibération**

92-2025 – SDIS – Subvention exceptionnelle

**Excusé(s) ayant donné pouvoir**

**Absent(s)**

JL. CLOEZ à C. UHL  
S. LEBELLE à H. JAUBERT  
S. LUCZAK à S. REBUFFAT  
R. BENEJEAN à F. BLARQUEZ

J. DELCOURT

Maggie SOLER a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Gilles MOURGUES

Par courrier du 8 octobre 2025, le Président du SDIS 13 invite les communes et les EPCI des Bouches-du-Rhône à verser une contribution exceptionnelle et volontaire au SDIS 13.

Le SDIS 13 a été confronté, durant l'été 2025, à une activité opérationnelle particulièrement intense en raison des nombreux feux d'espaces naturels.

Cette situation exceptionnelle a nécessité une mobilisation renforcée des moyens humains et matériels, entraînant un dépassement du budget initialement alloué à cette campagne.

Le SDIS 13 ne peut imposer une nouvelle contribution en cours d'exercice mais peut lancer un appel à contribution exceptionnelle volontaire, délibéré par son Conseil d'Administration le 19 septembre 2025, correspondant à 0.2 % de la contribution communale 2025 (189 414,77€) soit 378,83 €.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

**Le Conseil Municipal,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** l'article L 1612-15 du CGCT qui autorise les collectivités à verser des contributions volontaires en cours d'exercice,

**Vu** l'appel à contribution exceptionnelle volontaire, délibéré par le Conseil d'Administration du SDIS 13 le 19 septembre 2025.

**Et après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article 1 : D'APPROUVER** le versement d'une contribution exceptionnelle volontaire correspondant à 0,2 % de la contribution communale 2025 soit 378,83 €.

**Article 2 : DE PRÉCISER** que les crédits seront ouverts par décision modificative.

### VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL  
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS  
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI  
C. UHL - P. CASTEAU

Contre :

Abstention :

**Le Maire,**  
Gilles MOURGUES



**La Secrétaire de séance,**  
Maggie SOLER

